

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI  
LE 18 NOVEMBRE 2020**

---

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le dix-huitième jour de novembre deux mille vingt, à dix-huit heures quinze (18h15), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Chad Whittaker, Saint-Georges-de-Clarenceville.

En visioconférence : M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absence motivée : Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

18 h 15            **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de  
l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

**CONSIDÉRANT** l'avis spécial donné le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020 et acheminé par courrier recommandé le 12 novembre 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Chad Whittaker, Saint-Georges-de-Clarenceville M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

**CONSIDÉRANT** l'avis transmis le 12 novembre 2020 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

PV2020-11-18

18 h 15 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1.1 PAU/PME - AERAM : Octroi de 4 prêts.

2.0 **VARIA**

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE;**

16051-20 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020.

ADOPTÉE

1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1.1 **PAU/PME - AERAM - Octroi de prêts**

**CONSIDÉRANT** la pandémie causée par la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** les enjeux majeurs de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu peut octroyer des prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'analyse de NexDev;

**EN CONSÉQUENCE;**

16052-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fait partie intégrante;

**D'AUTORISER** les prêts suivants :

PAUHR-019 au montant de 40 000\$;

AERAM-019-01 au montant de 4 313\$ avec pardon de 80% des dépenses admissibles au volet AERAM tel que prescrit par le MEI à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI);

AERAM-020-02 au montant de 3 770\$ avec pardon de 80% des dépenses admissibles au volet AERAM tel que prescrit par le MEI à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI);

PAUHR-021 au montant de 50 000\$;

AERAM-021-03 au montant de 5 165\$ avec pardon de 80% des dépenses admissibles au volet AERAM tel que prescrit par le MEI à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI);

PAUHR-023 au montant de 45 000\$;

AERAM-023-04 au montant de 5 754\$ avec pardon de 80% des dépenses admissibles au volet AERAM tel que prescrit par le MEI à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI);

**QUE** le remboursement du solde de ces prêts interviennent suivant les conditions établies aux contrats de prêts dûment acceptées par les emprunteurs;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.0**            **VARIA**

Aucun autre sujet n'est discuté, considérant l'absence d'un membre.

**5.0**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.0**            **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16053-20        Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 18 novembre 2020.

ADOPTÉE

---

Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier